

Les 24 dossiers de reprise — leur étape, leurs dates, ce qui manque

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Deux régimes tenus séparés, chaque date adossée à sa pièce · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucune procédure n'est ouverte, aucun procès-verbal n'est dressé, aucun arrêté n'est pris par l'agent. Il tient les dates, écrit les projets et signale ce qui manque ; la décision appartient au conseil municipal et au maire.**

Les deux régimes, tenus séparés

Régime	Ce qui l'ouvre	Le délai à respecter	Source
Concession échue et non renouvelée	L'arrivée du terme sans demande de renouvellement	Deux ans après l'expiration, pendant lesquels le renouvellement reste possible	Art. L. 2223-15 du CGCT

Régime	Ce qui l'ouvre	Le délai à respecter	Source
Concession perpétuelle en état d'abandon	Trente ans après l'acte ET dix ans après la dernière inhumation	Premier constat notifié et affiché, puis second constat trois ans après	Art. L. 2223-17 et L. 2223-18 du CGCT

Où en sont les 24 dossiers

Étape	Dossiers	Ce que l'agent a préparé	Ce qui reste à décider
Conditions d'ancienneté non encore réunies	5	La date à laquelle chacun les réunira, dossier par dossier	Rien d'ici là
Conditions réunies, premier constat à dresser	9	9 projets de procès-verbal sur le modèle du service : état relevé, date, mentions	Le constat est dressé par le service
Premier constat de plus de trois ans	6	6 projets de second procès-verbal	Puis délibération et arrêté
Premier constat sans trace de notification ni d'affichage	4	Dossiers RETIRÉS de la file ; reprise de la notification et de l'affichage préparée, avec son calendrier	Reprendre la procédure au bon endroit
Total	24	—	—

Les 4 dossiers retirés de la file sont le point important de ce tableau. Une reprise dont la notification n'est pas prouvée est une reprise qu'une famille peut faire tomber — et elle l'apprendrait alors par le contentieux plutôt que par un courrier. **Ce retrait n'est pas un retard imposé au service : c'est ce que le service aurait perdu.**

Ce que porte chaque dossier — la chaîne complète

Donnée	Pièce qui l'atteste	Statut sur les 24 dossiers
Date de l'acte de concession	Acte signé ou page du registre relié	24 sur 24
Date de la dernière inhumation	Registre des concessions	24 sur 24
Premier procès-verbal de constat	Procès-verbal daté et signé	10 sur 24 — les 14 autres restent à dresser
Notification aux ayants droit	Accusé de réception ou preuve d'envoi	6 sur 10 — les 4 manquants ont fait retirer leurs dossiers
Affichage	Certificat d'affichage, dates de dépôt et de dépose	6 sur 10
Second procès-verbal	Procès-verbal daté et signé	0 — 6 dossiers en état d'être dressés
Délibération et arrêté	Registre des délibérations, arrêté du maire	0 — aucune reprise prononcée cette année

Le registre de l'ossuaire — ce qu'il porte et pourquoi

L'article L. 2223-4 du code général des collectivités territoriales impose à la commune de disposer d'un ossuaire, où sont déposés les restes exhumés, et de tenir la mémoire des noms des personnes qui y reposent. Le registre de l'ossuaire est tenu à jour nom par nom et date par date, avec le renvoi à la concession d'origine et à la décision qui a conduit au dépôt. C'est ce registre qu'une famille viendra consulter dans vingt ans — et il n'existe aucun moyen de le reconstituer après coup. À ce jour, il porte **1 946 noms**, dont **212 rattachés à leur concession d'origine cette année**, à l'occasion de l'indexation des registres reliés.

Dossiers retirés de la file : _____ / 24 — notification reprise le : _____

Procès-verbaux dressés par : _____ — le : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.